

REPUBLIQUE DU TCHAD



UNITE - TRAVAIL - PROGRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE
ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES

COMMISSION NATIONALE D'ACCUEIL, DE REINSERTION DES REFUGIES
ET DES RAPATRIES (CNARR)

SECRETARIAT PERMANENT DE LA CNARR

DISCOURS

DE LA DELEGATION DU TCHAD

Conduite par Son Excellence Monsieur AHMAT MAKAILA

Ambassadeur du Tchad à Genève

A

L'occasion de la 70^{ème} Session du Comité Exécutif

Du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés

GENEVE/SUISSE

(DU 07 AU 11 OCTOBRE 2019)

**Monsieur le Président de la 70^{ème} Session du Comité Exécutif,
Madame la Sous Secrétaire des Nations Unies ;**

**Monsieur le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les
réfugiés,**

**Mesdames et Messieurs, Membres des différentes Délégations,
Distingués invités,**

Mesdames et Messieurs.

La délégation du Tchad s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe Africain.

Je voudrais réitérer notre gratitude et ce, avant toute chose, à Monsieur le Président de la Session du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres du Bureau, pour leurs efforts combien louables ayant facilités la tenue de cette assise.

Qu'il me soit permis, au nom de la République du Tchad, de saluer Monsieur Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et toute son équipe, pour leur travail en faveur des réfugiés.

Mon pays accueille plus de 700.000 personnes parmi elles, des réfugiés, des déplacées internes, des retournés sans perdre de vue, les mouvements migratoires mixtes des personnes.

**Monsieur le Président,
Monsieur le Haut-Commissaire
Distingués invités,**

Aujourd'hui, le monde est à mi-parcours de la campagne # I Belong # (# J'appartiens # J'existe) lancé en novembre 2014 dans le but de mettre fin à l'apatridie et ce, dans 10 ans. Où en sommes nous ? dans la dynamique de prévention et de lutte contre l'apatridie conformément à l'esprit de la campagne mondiale visant à éradiquer l'apatridie d'ici à 2024. Au Tchad, le gouvernement a adopté la loi N° 008/PR/2013 du 08 mai 2013, portant organisation de l'état civil au Tchad et qui consacre le caractère universel, obligatoire et la gratuité de délivrance des actes d'état civil.

En application des engagements pris par le Président de la République du Tchad, Son Excellence Monsieur IDRIS DEBY ITNO, lors du Sommet des Chefs d'Etats et de Délégations tenu en 2016 à New-York, le système national d'état civil au Tchad a été évalué en 2017 suivant le mécanisme CRVS et, assortie d'un plan stratégique d'amélioration dudit système de 2018 à 2022.

Par ailleurs, le gouvernement du Tchad avec l'appui de ses partenaires en l'occurrence le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés que nous remercions, a mis en place le projet d'appui à la citoyenneté et de prévention de l'apatridie.

Ce projet a permis de délivrer à ce jour plus de 80.000 actes de naissance aux enfants réfugiés, déplacés internes et ceux des communautés d'accueil (estimation de 2017 à septembre 2019).

Par ailleurs, à l'exception du principe de non rétroactivité de la Loi N°008/PR/2013 citée ci-dessus, le Chef de l'Etat, a pris la décision de faire délivrer à titre gratuit, les jugements supplétifs à 120.000 enfants réfugiés qui sont nés au Tchad et ce, durant la période allant de 2003 à 2015.

Mesdames et Messieurs.

Pour nous permettre d'atteindre les objectifs fixés en général dans le monde et particulièrement au Tchad, en vue de l'éradication totale de l'apatridie d'ici 2024, le Gouvernement de la République du Tchad, par ma voix, s'engage à :

- 1. Délivrer d'ici 2021, les documents d'identité à tous les tchadiens de retour au pays avec un accent particulier sur les retournés de la République centrafricaine et ceux du Bassin du Lac Tchad, estimés à plus de 30.000 personnes et ce, en lien avec l'Action 8 du Plan d'Action mondial pour l'éradication de l'apatridie ;**
- 2. Inclure d'ici 2021, une ou plusieurs questions dans le prochain recensement national de la population pour améliorer l'identification des apatrides et des personnes à risque d'apatridie vivant sur le territoire national (en lien avec l'Action 10 du Plan d'Action Global visant à mettre fin à l'apatridie) ;**

3. Adopter en 2020 un plan national pour éradiquer l'apatridie d'ici 2024 au Tchad ;
4. Etablir d'ici 2024, une procédure spécifique de détermination du statut d'apatride, de nature à favoriser la protection de ces personnes sur le territoire tchadien (En lien avec l'Action 6 d'accorder un statut de protection aux migrants apatrides et faciliter leur naturalisation).
5. Améliorer l'accès aux procédures d'enregistrement des naissances d'ici 2024, y compris l'enregistrement tardif des naissances pour garantir l'enregistrement universel des naissances (En lien avec l'Action 7 visant à enregistrer les naissances pour prévenir de l'apatridie).
6. Travailler avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés pour sensibiliser l'opinion nationale et favoriser une compréhension commune de l'apatridie au cours des 5 prochaines années de la campagne #j'appartiens# visant à éradiquer l'apatridie ;
7. Contribuer à une étude qualitative s'il y a lieu d'ici 2021, sous l'impulsion de l'Union Africaine (U.A) et de la Commission Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) pour mieux comprendre la situation des individus et des groupes d'apatrides vivant sur le territoire et dans la sous-région, dans l'optique de trouver une solution à leur situation. (En lien avec l'Action 10 visant à améliorer les données qualitatives et quantitatives sur les populations apatrides).

Monsieur le Haut-Commissaire

Dans le cadre des solutions durables pour les réfugiés, le Tchad tient d'une part à poursuivre le processus déjà engagé dans l'Accord tripartite pour le rapatriement volontaire des réfugiés soudanais vivant au Tchad et d'autre part, compte amorcer le processus de rapatriement volontaire avec la République sœur de la RCA et le HCR.

Pour ce qui est des réfugiés dont le séjour au Tchad se prolonge dans le temps, le Gouvernement œuvre sans relâche avec ses partenaires et dans l'esprit de son adhésion au CRRF, d'atteindre les objectifs fixés pour l'inclusion socio-économique des réfugiés.

Tenant compte de faible taux accordé aux candidats pour la réinstallation dans un pays tiers et ce, pour le partage de lourd fardeau qui pèse sur nous en terme d'accueil d'un nombre important des réfugiés sur notre territoire, je profite de cette opportunité

pour lancer un appel aux partenaires et aux pays de réinstallation des réfugiés, de revoir en hausse le taux y relatif, afin d'alléger ces poids liés à la présence prolongée des réfugiés.

Mesdames et Messieurs

Pour finir, le Gouvernement du Tchad réitère son appel à l'ensemble des partenaires, pour une assistance multiforme afin de faire face aux multiples défis d'ordre humanitaire et de résilience.

Je vous remercie pour votre aimable attention.